

4,5 MDS D'EUROS D'IMPÔTS EN PLUS POUR LES FRANÇAIS EN 2018

Emmanuel Macron aime à répéter qu'il n'est pas le père Noël. Pourtant, il a apporté dans sa hotte des hausses d'impôts et des baisses des aides pour les classes moyennes qui sont entrés en vigueur dès le mois de janvier !

Alors que la croissance repart à la hausse, la France reste le seul pays de la zone euro qui ne se désendette pas. Le budget de l'État augmentera encore de 7,3 milliards d'euros cette année. Même si la France parvient à sortir en 2018 de la procédure pour déficit excessif, elle aura le déficit public le plus élevé de l'Union européenne.

Pour compenser ce manque de maîtrise budgétaire, Emmanuel Macron continue de faire payer les Français et, en premier lieu, les classes moyennes. Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee annonce un choc fiscal de 4,5 milliards d'euros pour les ménages en 2018. Pourtant la France est déjà la championne européenne des impôts et prélèvements obligatoires, qui représentent près de la moitié de la richesse produite par les Français (47,6 % du PIB selon Eurostat).

La politique menée par Emmanuel Macron n'a rien d'un nouveau monde : la France n'arrive pas à mettre fin au cercle vicieux « hausse de la dette -> hausse des impôts ».

LES RETRAITÉS, PREMIÈRES VICTIMES DE LA HAUSSE DE LA CSG

Dès janvier 2018, huit millions de retraités ont vu leur CSG augmenter de 25 %. Il s'agit des retraités dont la pension de retraite est supérieure à 1300 euros net par mois (deux pensions de 1000€ net/mois pour un couple).

- Pour un retraité qui touche une pension de 1300 euros par mois, la perte sera de 288 euros par an (simulateur du pouvoir d'achat du ministère de l'Économie).

2,5 millions des retraités impactés n'auront aucune compensation par la suppression de la taxe d'habitation. Pour une partie des autres, la baisse de la taxe d'habitation ne suffira pas à compenser la hausse de la CSG.

- Pour un couple de retraités de moins de 65 ans ayant pour revenu une retraite de 1000 € net chacun : 444 € de CSG en plus en 2018.

Si ce même couple paye la taxe d'habitation médiane de 500 €, il ne bénéficiera que de 150 € d'allègement fiscal en 2018.



Depuis janvier 2018, alors que les biens de luxe et les comptes bancaires dormants sont exonérés d'impôt sur la fortune, les classes moyennes supérieures doivent payer l'impôt sur la fortune immobilière et la hausse de la CSG sur les bénéficiaires immobiliers (revenus fonciers et plus-values sur la vente de la résidence secondaire). En outre les PEL seront taxés à 30% dès la première année.

LES FAMILLES, CIBLES DES NOUVELLES MESURES DU GOUVERNEMENT MACRON

La nouvelle baisse de la Paje (l'aide à l'accueil du jeune enfant) va exclure du dispositif 10 % des bénéficiaires actuels. Ce seront les classes moyennes qui seront touchées puisque les familles les plus aisées sont déjà exclues du dispositif (les 20 % les plus aisées). Avec ce changement de plafond, 6 % des familles ne seront également plus éligibles à la prime de naissance.

Un couple qui accueillera un enfant en avril 2018 et dont chaque membre gagne 1700 euros par mois perdra ainsi 923 euros au titre de la prime de naissance et 1100 euros par an au titre de la Paje (chiffres UNAF).

LA HAUSSE DU DIESEL PÉNALISERA LES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX ET PÉRIURBAINS

Avec la hausse du prix du diesel, le gouvernement ne mène pas une politique écologique. Il n'aide pas les familles modestes des zones rurales ou périurbaines à trouver des modes de déplacement moins polluants (77 % des personnes habitant à plus de 60 km d'une grande agglomération ont un véhicule diesel). Il cherche juste à créer de nouvelles recettes fiscales pour boucler le budget de l'État.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le litre de diesel à la pompe a augmenté de 7,6 centimes par litre.

Pour une famille qui fait chaque année 30 pleins de 60 litres, cela fera 137 euros de plus à payer en 2018. Lorsque le diesel aura augmenté de 30 centimes par litre en 2022, elle paiera 540 euros de plus par an qu'en 2017.

LES PARTICULIERS NE SERONT PAS LES SEULS PERDANTS DU PREMIER BUDGET MACRON

Avec la baisse du taux de CICE, le coût du travail est renchéri de 3,3 milliards d'euros en 2018. Et, avec la transformation du CICE en allègement de charges, la perte pour les entreprises sera de 6 milliards d'euros en 2019 (en raison de l'élargissement de l'assiette de l'IS).